

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

- **Circulaire n° 98-151 du 17.07.1998**  
Assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (organisation du Sapad).
- **Circulaire n° 2003-135 du 08.09.2003**  
Accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (mise en place du PAI).
- **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie.

## SITES INTERNET

- **eduscol.education.fr**  
propose un ensemble de sites et de services dédiés pour informer et accompagner les professionnels de l'éducation
- **www.academie-en-ligne.fr**  
propose des fiches de leçons (sauf 6<sup>ème</sup>, terminale L et bac pro)
- **www.tousalecole.fr**  
site destiné aux enseignants et à l'ensemble des professionnels accompagnant la scolarisation des jeunes malades ainsi qu'à leurs familles

RiFhop

Infirmiers  
Coordinateurs territoriaux

**Sud** : Laurence Bénard /  
06.09.33.19.16 / laurence.benard@rifhop.net

**Nord** : Marilyne Calandreau / 06.18.64.42.27  
marilyne.calandreau@rifhop.net

**Est** : Laurianne Desille / 06.29.85.05.60  
laurianne.desille@rifhop.net

**Ouest** : Loïc Dagorne / 06.42.96.82.23  
loic.dagorne@rifhop.net

**HAD / SSR** : Isabelle Ambroise / 06.35.07.28.09  
isabelle.ambroise@rifhop.net

**Situations complexes** : Sabrina Lohézic  
06.25.11.81.15 / slohezic@paliped.fr

www.rifhop.net

## PERSONNES RESSOURCES

### SAPAD

Services d'Assistance  
Pédagogique  
à Domicile  
aux élèves malades ou accidentés

N'hésitez pas à contacter les coordinateurs  
de votre département

SAPAD 75	Tél: 01 47 34 48 24	sapad75@pep75.org
SAPAD 77	Tél: 06.13.67.53.73	dorienne.prot@ac-creteil.fr
SAPAD 78	Tél: 01 39 23 63 18	ce.ia78.sapad@ac-versailles.fr
SAPAD 91	Tél: 01 69 47 84 47	ce.ia91.sapad@ac-versailles.fr
SASPAD 92	Tél: 01 71 14 28 59	ce.ia92.saspad92@ac-versailles.fr
SAPAD 93	Tél: 01 43 93 74 28	ce.93sapad@ac-creteil.fr
SAPEMA94	Tél: 01 42 07 80 02	sapema@lespep94.org
APAD 95	Tél: 01 79.81.21.27	ce.apad95@ac-versailles.fr

### Associations d'enseignants bénévoles

Elles interviennent en complément  
des dispositifs mis en place par le SAPAD

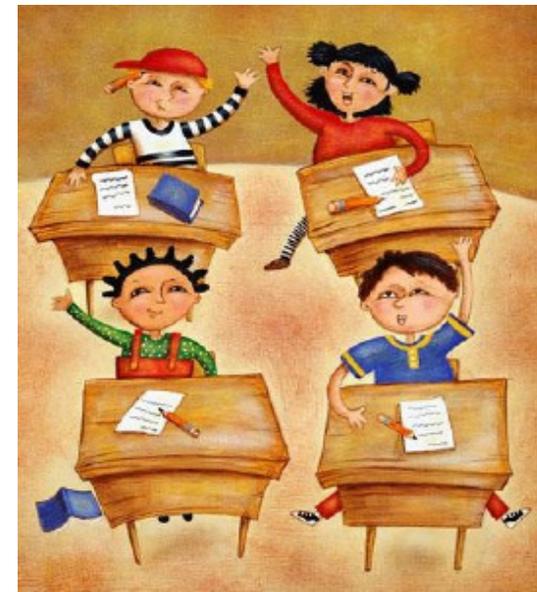
- **L'École à l'hôpital**

www.lecolealhopital-idf.org  
89, rue d'Assas, 75006 Paris  
Tél : 01.46.33.44.80

- **Votre école chez vous**

www.vecv.org  
29, rue Merlin, 75011 Paris  
Tél : 01.48.06.77.84

# L'enseignement durant la maladie



GRUPE DE TRAVAIL  
DES ENSEIGNANTS DU RIFHOP  
(FÉVRIER 2018)

Le réseau RIFHOP favorise la prise en charge globale des enfants traités pour cancer en Île-de-France.

Le maintien de leur activité scolaire pendant les traitements est une question essentielle qui concerne tous les professionnels impliqués dans le suivi de l'enfant.

Vous accueillez dans votre classe ou vous allez au domicile d'un élève atteint d'une pathologie onco hématologique : cette plaquette présente les ressources à votre disposition.



## L'ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ

Avec l'accord des parents et de l'enfant, les enseignants des hôpitaux contactent ceux de l'établissement d'origine pour assurer le lien et la continuité pédagogique.

Le médecin référent envoie un certificat médical au service de promotion de la santé en faveur des élèves à l'Inspection Académique.

La scolarité se poursuit en alternance entre :

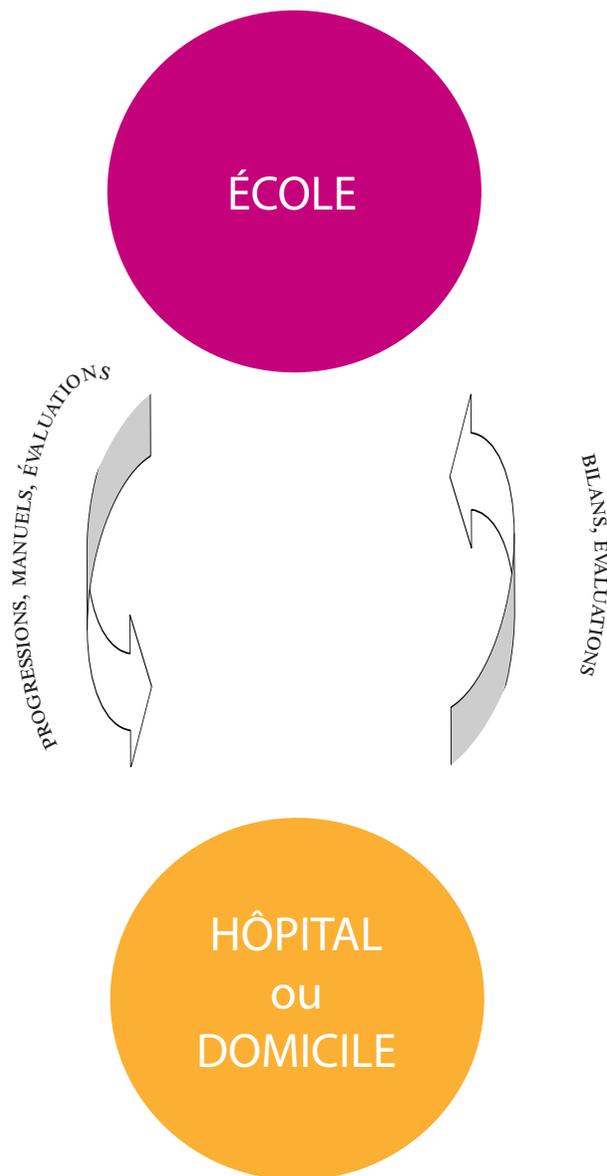
- l'hôpital
- le domicile
- l'établissement scolaire (avec ou sans aménagement)

L'enseignement est assuré en dehors de la classe par des enseignants de l'Éducation Nationale ou des associations agréées (l'École à l'hôpital, Votre école chez vous...)

Le SAPAD (service d'assistance pédagogique à domicile), dispositif départemental de l'Éducation Nationale, organise le suivi pédagogique à domicile des enfants en sollicitant les enseignants de l'élève, des enseignants volontaires de l'Éducation Nationale ou d'associations agréées.

## LE SUIVI SCOLAIRE

L'enfant malade reste élève de sa classe et des échanges doivent s'opérer entre les différents partenaires.



## COMMENT EN PARLER À LA CLASSE ?

L'annonce d'une maladie grave a des conséquences pour les autres élèves de la classe. Les questions le plus fréquemment posées sont :

«*Est-ce contagieux ?*», «*Va-t'il mourir ?*»...

Des personnes ressources peuvent vous conseiller pour en parler avec les élèves :

- Le médecin de l'Éducation Nationale ou l'infirmière de l'établissement
- Les psychologues de l'Éducation Nationale
- Le coordonnateur du SAPAD
- La coordinatrice du RIFHOP qui peut se déplacer dans l'établissement scolaire au choix des parents auprès des élèves et/ou des professionnels
- Les enseignants spécialisés de l'hôpital dans lequel est soigné l'enfant

## LE RETOUR EN CLASSE

Il doit être préparé avec l'enfant et sa famille

Une rencontre ou un contact téléphonique s'établit entre le chef d'établissement et la famille. Suite à l'évaluation des besoins, une équipe éducative peut s'organiser.

Elle précise les adaptations éventuelles :

- aménagement des horaires
- prise en compte de la fatigabilité en allégeant la charge de travail
- exercices moins longs ou moins nombreux, photocopies fournies à l'élève, etc.
- adaptations pédagogiques spécifiques

Celles-ci seront formalisées dans un PAI (projet d'accueil individualisé).